

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Compte rendu – Comité de Suivi

27 janvier 2014

Présents :

Mairie : M. le Maire, Mme HUGONNET-DENIS, Mlle AGUILAR, Mlle DELUBAC, M. DOMERGUE, Mlle AMIR, Mlle VINCENT

Enseignants : Mme BOUVET-DAERON, M. MARTEL, Mme POLITANO,

Parents d'élèves : Mme PEPIN, M. NENOT-MORIN

Heure début : 18h30

Heure fin : 19h35

Monsieur le Maire prend la parole et salue tous les participants. Il présente le schéma de la réunion puis donne la parole à Camille afin qu'elle explique les différents points à l'ordre du jour.

Camille fait donc la présentation des 3 points à l'ordre du jour :

Les changements de tarification

Camille explique, qu'à présent, les temps liés à la réforme (de 15h45 à 16h45) seront gratuits. La législation a évolué et nous permet d'adapter notre tarification.

Elle précise les nouveaux temps soumis à facturation :

- de 7h30 à 8h30 : temps périscolaire du matin
- de 17h00 à 18h00 : temps périscolaire du soir

Par conséquent, les temps liés au goûter et ceux liés à la récupération des enfants (18h/18h15) ne seront pas soumis à facturation.

Elle informe également que ces tarifs seront votés au prochain Conseil Municipal, le jeudi 30 janvier 2014.

Afin de simplifier les démarches, l'intégralité des sommes versées par les familles, depuis septembre, sera remboursée.

Les familles dont les enfants ont fréquenté les temps périscolaires du matin et du soir recevront le bilan de la facturation dont ils devront s'acquitter suite à ces changements.

L'utilisation des salles de classe

Une meilleure organisation des salles de classe avait été souhaitée par les enseignants. Aussi, un tableau leur avait été transmis afin qu'ils puissent se positionner sur 2 jours où ils souhaitaient que leurs classes soient disponibles.

Un tableau d'utilisation des salles de classe en fonction des besoins des enseignants a donc été mis en place.

	Période 3 - 2014	Période 4 - 2014	Période 5 - 2014	Période 1 - 2015	Période 2 - 2015
	Utilisation de 3 salles	Utilisation de 2 salles			Utilisation de 3 salles
				Voir si changement	
Lundis	Classe 10	Classe 8 et 6	Classe 10 et 4		
Mardis	Classe 4	Classe 5 et 9	Classe 1 et 6		

	Classe 5				
Jeudis	Classe 1	Classe 1 et 3	Classe 8 et 3		
	Classe 3				
	Classe 8				
Vendredis	Classe 6	Classe 10 et 4	Classe 5 et 9		
	Classe 9				
+ BCD élémentaire					

Camille précise que lors des périodes 2 et 3 plus de classes sont nécessaires du fait des contraintes liées à la météo (hiver).

Formation des animateurs

Suite aux demandes des parents et des animateurs, une formation a été réfléchiée pour le personnel intervenant sur les temps périscolaires.

Ainsi une formation interne va être mise en place pour le personnel intervenant de manière permanente sur les temps périscolaires, ce qui représente 8 personnes.

Cette formation portera sur l'élaboration de projets d'activité et d'animation prenant en compte les caractéristiques du public, le positionnement de l'animateur et la complémentarité éducative.

Les projets élaborés lors de ces temps de formation seront mis en œuvre par les animateurs sur l'année 2014/2015.

Suite à la question de Mme PEPIN, il est précisé que cette formation a été demandée par les équipes d'animation mais aussi était une volonté forte de la Municipalité. Elle explique que des recherches de formations ont été faites auprès de différents organismes et que cette formation, du fait qu'elle soit interne, répond davantage aux attentes et besoins des équipes. Le parcours de formation prenant en compte les attentes et besoins formulés par chacun.

Elle explique également que les animateurs intervenants sur une ou 2 période(s) ainsi que intervenants extérieurs (judo, volley...) participeront, quant à eux, toujours aux réunions de préparation. Cependant, ces réunions seront, de ce fait, davantage ciblées sur leurs attentes et besoins.

Les réunions de bilan, au nombre de 2 par an, seront maintenues et concerneront l'ensemble des animateurs. Celles-ci porteront sur le fonctionnement, les problèmes rencontrés et les réajustements possibles.

Madame POLITANO demande si les effectifs d'animateurs sont toujours stables. Camille répond que oui, étant donné que le nombre d'animateur dépend du nombre d'inscrit et qu'à l'heure actuelle le nombre d'inscrits ne varie pas.

Camille précise qu'une enquête va être menée auprès des familles mais aussi auprès des enfants par le biais des Conseillers Municipaux Enfants afin de faire le point sur cette mise en place (activités, fonctionnement...) en ce milieu d'année. Ces enquêtes seront traitées au prochain comité de suivi.

Madame PEPIN demande s'il est possible d'avoir connaissance avant chaque comité de suivi des points à l'ordre du jour afin de pouvoir mieux préparer la réunion. Il est convenu, qu'une convocation précisant ces aspects sera envoyée à chaque participant.

Camille annonce que les différents points à l'ordre du jour ont été abordés. Avant de laisser la parole aux membres du comité qui souhaitent intervenir, elle propose de fixer, dès à présent la prochaine date du comité de suivi. Le Lundi 17 mars 2014.

Madame BOUVET prend alors la parole en précisant qu'elle est satisfaite en ce qui concerne le tableau d'utilisation des salles. Elle explique qu'elle a, elle, différents points à aborder.

- **L'utilisation du BCD en élémentaire**

Elle explique qu'au sein du BCD, les livres sont rangés par catégories et par ordre alphabétique et que lors des temps périscolaires, les livres sont utilisés mais ne sont pas rangés correctement ce qui rend à présent l'utilisation de la bibliothèque plus difficile. Elle demande par conséquent, à la directrice de l'ALSH d'être plus vigilante sur cet aspect.

Il est donc convenu que Mlle Amir informe l'équipe et sensibilise les animateurs présents en BCD quant à l'utilisation et au rangement lors des temps d'activités périscolaires.

- **L'état de la cour**

Elle explique également que la cour a été, à plusieurs reprises, retrouvée sale (restes du goûter des enfants).

Là aussi, Mlle AMIR est chargée de transmettre ces remontées aux animateurs chargés du goûter afin qu'ils sensibilisent davantage les enfants.

- **L'utilisation du local à vélos**

Mme BOUVET informe que le passage au niveau de l'emplacement à vélos engendre deux types de problèmes.

- **la récupération des enfants à 15h45**

En effet, elle explique qu'il est impossible pour les enseignants de voir quel enfant part, certains passant d'une cour à l'autre, d'autres par le portail.

Camille précise que le passage par l'emplacement à vélos devait être accessible aux parents seulement à 16h45, temps relatif à la responsabilité de la commune et non des enseignants.

Il est donc convenu que le portail de l'ALSH, jusqu'ici ouvert, serait, dorénavant, fermé tout au long de la journée, à l'exception de 16h45.

- **la propreté**

Les enfants, au moment du passage d'une cour à l'autre, jettent des emballages. Ce lieu est donc à présent très sale. Elle signale également que les jeunes s'installent régulièrement sur le parking de l'école élémentaire au moment de la sortie de l'accompagnement aux apprentissages (à 18h), qu'ils y font des dérapages et qu'ils laissent régulièrement des déchets.

M. MARTEL intervient en disant que c'est également le cas au niveau du réfectoire.

Il est donc convenu de faire un point avec les services techniques afin que le nettoyage de la cour soit fait régulièrement et ce en incluant l'emplacement à vélos.

La police municipale sera également informée afin qu'elle soit également vigilante au sujet de ces deux aspects.

Mme HUGONNET intervient en stipulant que le portail de l'ALSH est régulièrement laissé ouvert par les parents (crochet du haut). Elle propose de faire une affiche afin de dire aux parents d'être plus vigilants.

Mme POLITANO intervient en disant que la salle de motricité est souvent mal rangée. Camille propose alors de matérialiser par des étiquettes les différents espaces de rangement du matériel.

M. MARTEL se propose alors de faire les étiquettes.

Camille informe qu'une lettre sera également envoyée aux intervenants utilisant la salle de motricité afin qu'eux aussi soient informés et soient de ce fait plus vigilants aux rangements.

Mme PEPIN intervient en disant que tout le monde se fait peu à peu à cette réforme et aux changements. Elle explique qu'ils n'ont, à présent, plus d'écho de la part des parents.



M. MARTEL et Mme POLITANO interviennent en disant que les petits apprécient beaucoup les ateliers informatiques et cuisine. Il est donc convenu, que pour la prochaine période, davantage d'ateliers cuisine soient mis en place au niveau des enfants.

M. NENOT-MORIN demande si la mixité des âges dans les activités est résolue.

Camille précise que cela est difficile à mettre en place cette année. Elle précise que Mlle AMIR essaie de le mettre en œuvre lorsque l'activité est proposée plusieurs fois mais que la majorité des intervenants sont présents sur 1 ou 2 période et qu'ayant mixé les âges au début de l'année, il est impossible de les dissocier car certaines tranches d'âges seraient pénalisées.

Cependant, à compter de l'année prochaine cet aspect sera pris en compte. C'est-à-dire que, par exemple, l'intervenant tennis, intervenant sur 2 périodes (septembre/octobre et mai/juin), aurait les 6/9 ans sur la première période et les 9/12 pour la deuxième période.

Mme PEPIN intervient en stipulant qu'il est parfois intéressant qu'ils soient mélangés. En effet, certaines activités le permettant plus que d'autres (cuisine par exemple)

Mme POLITANO demande si le temps méridien fait partie des réformes.

Camille précise alors qu'il n'est pas déclaré à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et donc qu'il n'est pas réellement intégré au dispositif. Cependant, du fait des changements effectués sur les autres temps périscolaires, il a tout de même fait l'objet de réflexions et d'améliorations (nombre d'encadrants, qualification du personnel, proposition d'activités...)

Mme BOUVET intervient en disant que les temps méridiens étaient plus dynamiques en début d'année et qu'ils étaient très bien pour les enfants.

M. DOMERGUE intervient en expliquant que le matériel mis à disposition des enfants durant les temps méridiens avait été dégradé. Ce matériel étant mutualisé avec l'ALSH, il était compliqué de maintenir ces activités proposées sans pénaliser les enfants de l'ALSH. De plus, il faudrait qu'il y ait un animateur responsable de ces activités proposées, ce qui est, là aussi, compliqué à mettre en place.

Camille précise que ces aspects vont, tout de même, être abordés à la réunion de préparation de l'équipe d'animation (vendredi 31/01) afin de pouvoir tout de même prendre en compte ces remarques et, si possible, redynamiser ces temps méridiens.

M. le Maire présente alors le projet autour de la citoyenneté « construction de la maquette de la Mairie » mis en place actuellement et décrit en quoi il consiste : visite de la mairie, rencontres et entretiens sur les métiers du personnel communal (élus et personnel).

Mme PEPIN intervient en disant que l'idée d'un projet « FORUM DES METIERS » pourrait être mis en place avec des interventions de parents qui viendraient présenter leurs métiers ou un projet « SEMAINE DES COMMERCANTS », sur le même principe pourrait également être mis en place.

Avant de clôturer la réunion, Blandine VINCENT prend la parole afin de présenter la journée d'accessibilité mis en place le 22 février 2014. Elle présente le programme de la journée en expliquant la façon dont peuvent être associés les enfants et donne RDV à tous le samedi 22 février à 10h sur le parking du Centre de Vie la Garance.

Ainsi se termine la réunion.